

Immersion dans le monde carcéral

Autor(en): **Pralong, Estelle / Gilland, Denise**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **L'Émilie : magazine socio-culturelles**

Band (Jahr): **[96] (2008)**

Heft 1523

PDF erstellt am: **21.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-284945>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Immersion dans le monde carcéral

En février 2007, à la prison de la Colonie des Etablissements de la plaine de l'Orbe (EPO), neuf détenus pour la plupart condamnés à de lourdes peines sont autorisés à participer à un atelier de cinéma. Le résultat? Cinq courts métrages réalisés par autant de détenus et un documentaire de la cinéaste Denise Gilliland. *Interview*

Propos recueillis par Estelle Pralong

L'émilie : Comment s'est mis en place cet atelier-cinéma?

Denise Gilliland: C'est avec Anne-Laure Sahy de *Prélude* (1) que nous avons décidé de mettre sur pied un atelier cinéma aux EPO. Les participants sont des détenus qui ont répondu à une annonce interne. L'avantage de cette prison, c'était l'existence d'un studio de télévision interne, le Canal Déchaîné. Ainsi, avec l'aide de professionnels, et malgré les embûches, les participants ont pu se former aux métiers du cinéma et, pour cinq d'entre eux, réaliser un court métrage.

Pourquoi avez-vous finalement décidé de réaliser un documentaire sur cette aventure?

L'idée de base était la réalisation et l'édition des courts métrage sur DVD avec, en bonus, un making-off réalisé par les détenus dans une esprit ludique. En cours de route, je me suis aperçue que ces détenus condamnés à de longue peines – certains soumis à l'article 43 (voir encadré p. 8) – leurs réflexions, leur anxiété lors des rejugements constituaient un sujet politique et humain. Mais nous marchions sur des oeufs! Aucune image ne pouvait sortir de la prison sans autorisation, nous avions des problèmes de financement et la pérennité de l'atelier a été mise à mal. Tout s'est construit au fur et à mesure, le financement, les autorisations. Le projet a pris de l'ampleur et je pense que les autorités pénitentiaires ont pris conscience de la valeur de témoignage du documentaire. Finalement, les courts métrages et le documentaire n'ont pas subi de censure. Il a fallu se battre, mais nous avons pu établir un bon contrat de confiance.



photo: Michèle Massy

Les participants de l'atelier cinéma ont-ils bien accepté de se laisser filmer?

Je donne un droit de regard sur le montage aux protagonistes de tous mes documentaires. Je pense que c'est ça qui les relaxe. Une relation de confiance peut s'instaurer et je peux tout filmer. Finalement, jamais personne ne m'a demandé d'enlever quoi que ce soit.

Côtoyer des détenus, c'est aussi se demander pour quelles raisons ils sont là. Comment vous êtes-vous positionnées?

Pour *Article 43* (2), j'ai changé de casquette en cours de route. Dans le cadre de l'atelier-cinéma, nous ne voulions pas savoir les raisons de leur condamnation, afin d'être libre dans nos relations avec eux. Mais, pour mon propre film, je trouvais trop frustrant pour les spectateurs/trices de ne pas savoir et, de plus, je craignais que «la machine à fantasmer» ne se mette en route et qu'ils/elles imaginent le pire.

J'ai donc demandé à certains les raisons de leur condamnation. Ils n'étaient évidemment pas obligés de répondre. Je ne leur ai pas demandé à tous, cela dépendait des relations établies.

(1) *Prélude* propose d'établir des liens entre les sphères culturelles et pénitentiaires de Suisse romande. Dans une démarche de démocratisation culturelle, d'élargissement des publics et d'échanges artistiques, le pôle suscite, coordonne et produit l'intervention artistique en milieu carcéral puis la diffuse en lui assurant un suivi. Voir www.prelude.ch

(2) Mention spéciale du jury «Regard sur le crime» au Festival Visions du réel, Nyon 2008.

suite p. 8 et 9



Cinq courts métrages

Gros cauchemar, un documentaire de création de Pedro Toledo

Le regard d'un homme se pose sur le vol d'un aigle dans le ciel azur. Beauté et plénitude d'un instant de liberté. Puis le rêve devient cauchemar. Dans ce film poétique, le réalisateur évoque son histoire personnelle.

La vie d'une patate, un documentaire d'Hervé Barbezat

Hervé Barbezat nous raconte un processus, la vie d'une pomme de terre, du germe à sa distribution, en passant par les nombreuses étapes de travail aux champs. L'agriculteur passionné se révèle être un prisonnier. Loin de se restreindre à un documentaire agricole didactique, le film, en un retournement de situation, parvient à casser certaines idées reçues à propos de la vie en détention.

A l'époque, un documentaire historique de Jean Anken

Curieux d'histoire, Jean Anken raconte l'évolution des Etablissements de la plaine de l'Orbe, des marais au pénitencier.

Bernhard, pourquoi, Bernhard?, un documentaire-portrait de Bernhard Baeriswyl

Portrait autobiographique et intimiste de Bernhard. Comme dans un jeu de miroir, dans une évocation sobre de son quotidien, Bernhard vit, écrit, prie, sculpte, soude, travaille, tandis qu'un autre Bernhard, surgi du passé, nous est suggéré par une succession de voix off.

La liberté c'est..., un documentaire de création d'Olivier

Des fleurs, comme autant d'individus, s'animent. Parmi elles se tient une marguerite. Sur un hymne à la liberté, la marguerite s'effeuille, les fleurs s'abîment. On les enferme dans une cage. Elles paniquent. Retrouveront-elles leur liberté?

Un documentaire de Denise Gilliland

Article 43 retrace l'aventure de détenus et de cinéastes qui partagent des moments intenses de cinéma en prison. Sur fond de contraintes carcérales et cinématographiques, rencontre avec des hommes lourdement condamnés qui évoquent avec pudeur et sans fard les actes qui ont fait basculer leur existence. Plusieurs parmi eux ne savent pas quand ils pourront sortir: soumis à l'ex-article 43 du code pénal qui permet d'interner des délinquants estimés dangereux pour une période indéterminée, ils sont en attente d'un nouveau jugement. Alors qu'ils réalisent leurs films, leur liberté se joue en direct. «Demain c'est quand?»

L'article 43

Plusieurs des détenus apparaissant dans le film ont fait l'objet d'une condamnation assortie d'une application de l'article 43 de l'ancien code pénal. Depuis 1965, cet article prévoyait l'internement des délinquant-e-s jugé-e-s dangereux dans des établissements psychiatriques «appropriés» (sécurisés). Mais de tels établissements n'ont pas été créés, si bien que ces détenu-e-s restent en prison tant que la mesure d'internement n'est pas levée. Et comme ils ne bénéficient pas de soins adéquats en prison, les experts ne les laissent pas volontiers sortir. Le 8 février 2004, les Suisses ont adopté l'initiative réclamant «l'internement à vie pour les délinquants sexuels ou violents jugés dangereux et non amendables». Le nouveau code pénal, entré en vigueur en janvier 2007, élargit l'application de telles mesures d'internement (l'ancien article 43 est repris dans l'actuel article 59/64 et 65), alors qu'on ne dispose toujours pas de structures «appropriées». En raison de cette révision de la loi, les détenus concernés ont fait l'objet de réévaluations de leurs cas pendant le tournage du film.

Sortie en Suisse romande le 28 octobre

Projection des six films tournés en prison suivie d'un débat en présence de Denise Gilliland, réalisatrice, Anne-Laure Sahy, productrice et la présence exceptionnelle de Bernhard Baeriswyl, ancien détenu, protagoniste et réalisateur.

28 octobre au Cinéma City Pully à Lausanne à 20h

29 octobre au Cinéma d'Oron-la-Ville à 20h

31 octobre au Cinéma Urba 2 à Orbe à 20h45

2 novembre au Cinéma Bio à Carouge Genève à 10h30

9 novembre au Cinéma Royal à Ste-Croix à 18h

Sortie en salle d'*Article 43*

Dès le 29 octobre au Bio à Genève

Dès le 29 octobre au Bellevaux à Lausanne et à Oron-la-Ville

Samedi 1 et dimanche 2 novembre au Cinéma Urba 2 à Orbe

Samedi 8 et dimanche 9 novembre au cinéma Royal à Ste-Croix

Autres dates Fribourg, Neuchâtel, etc. www.article43.ch